

été nommé un nouveau chef qui touche \$1,200, tandis que le dernier ne recevait que \$750, et de ce que l'on a pris, pour garder Rideau Hall, quatre hommes qui auparavant étaient payés par le département des Travaux publics.

M. CASEY : Il est un peu singulier que le nouveau chef touche \$500 de plus que l'ancien. Est-ce parce que l'on a transféré la garde à Rideau Hall qu'il est payé plus cher que le dernier chef de police, ou est-ce parce que c'est un gentleman d'un rang social plus élevé et de plus grande importance personnelle ?

M. BOWELL : Oh ! non ; nous ne payons pas un homme suivant sa position dans la société. Le dernier chef a reçu une gratification—du reste, ils en reçoivent tous une. Si un agent de police quitte le service à raison de mauvaise santé ou de toute autre cause, il reçoit une gratification d'un mois de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence d'un certain montant.

M. CASEY : Pourquoi l'ancien chef a-t-il été mis à la retraite ?

M. BOWELL : Il a été mis à la retraite parce qu'on a cru que jusqu'à un certain point il avait cessé de nous être utile, et jugé à propos de le remplacer par un homme plus jeune et plus actif. Le nouveau chef a acquis beaucoup d'expérience dans la force de police d'Ottawa, ainsi que pour avoir longtemps appartenu au bureau du shérif en cette ville. Nous ne prétendons pas dire qu'on n'aurait pas pu trouver un homme tout aussi compétent que le chef actuel ; je crois qu'on aurait pu appliquer cette subvention à n'importe quel homme qu'on aurait pu nommer. Le chef actuel a été nommé à cause de son habileté renommée à remplir les fonctions particulières qui lui sont attribuées : et les progrès qu'a faits la police depuis que ce monsieur en est le chef, justifient le département de l'avoir nommé.

La dépense probable pour 1883-84 est comme suit : Appointements du commissaire, \$400 ; appointements du chef et de 22 hommes \$12,040.50 ; uniforme et fourniment, \$1,350 ; frais de voyages, \$2,000 ; pension de retraite, \$700 ; sergent, \$60 ; impression et reliure, \$50 ; papeterie, \$50 ; revolvers, \$75 ; télégrammes, \$20 ; billets de chars urbains, \$10 ; munitions d'armes à feu, \$40 ;—ce qui donne un total de \$14,995.50, disons \$15,000. L'augmentation du crédit budgétaire de l'année prochaine sur celui de cette année est due aux causes suivantes, savoir :—Par un arrangement avec le département des Travaux publics, on se propose de transférer de ce dernier à la police fédérale, le 1er juillet prochain, le soin de protéger le gouverneur et les terrains de Rideau Hall. Les hommes actuellement employés, au nombre de quatre, comme gardes, par le département des Travaux publics, seront, à cette date, placés sous le contrôle du chef de police, et ils seront pourvus d'un uniforme et payés à même le crédit voté pour la police. Actuellement, les gardes employés par le département des Travaux publics, n'ayant pas le pouvoir de constables, ne peuvent arrêter sommairement les personnes qui se comportent mal sur les terrains ; il leur faut appeler la police fédérale, et dans l'intervalle le délinquant s'échappe et les fins de la justice se trouvent frustrées, tandis que s'ils étaient constables, ils pourraient agir sur le champ et arrêter les délinquants, ce qui aurait un meilleur résultat. De plus, la vue de l'uniforme éloigne les malfaiteurs. On fera aussi une économie de 25cts par jour pour chaque homme, vu que les gardes accueils reçoivent cela de plus que les hommes de police. On a ajouté aux devoirs de la police et augmenté son utilité, on introduisant un service postal de chaque heure entre les divers départements et leurs divisions.

M. CASEY : Alors, outre le chef, il y aura un autre officier.

M. BOWELL : Le commissaire aura \$400.

M. CASEY : Les salaires réunis des deux fonctionnaires
M. BOWELL

seront de \$1,600, et le commissaire fera une partie de la besogne autrefois exécutée par le chef.

M. BOWELL : Je ne suis pas prêt à dire si les devoirs remplis par le commissaire étaient auparavant remplis par le chef.

M. BLAKE : Je crois que les devoirs du commissaire étaient remplis par le sous-ministre de la Justice sans salaire additionnel. Je ne sais pas quel est le commissaire.

M. BOWELL : M. Keefer. Il remplissait autrefois ce devoir moyennant une certaine allocation quotidienne ; et c'est afin de lui donner plus d'autorité qu'on l'a nommé avec ce petit salaire.

M. CHARLTON : Quel est l'âge du chef que l'on met à la retraite ?

M. BOWELL : Je ne le sais pas.

Résolution 27,

Pénitencier de Kingston. \$112,878.23

M. BLAKE : On a promis de donner des explications relativement au moulin à farine de Kingston.

M. BOWELL : En 1880-81, on a demandé un crédit pour la construction d'un moulin à farine au pénitencier de Kingston. Il y a eu quelque discussion à cette occasion ; les uns prétendaient que le gouvernement outrepassait ses pouvoirs en construisant un tel bâtiment, tandis que les autres croyaient que l'on réaliserait ainsi une économie. On a voté une somme pour la construction de ce moulin. On a donné au préfet l'ordre de commencer les travaux, et il l'a exécuté. La somme estimée par le préfet a suffi. Ceux qui étaient pour construire le moulin, censés avoir de l'expérience, disaient que l'estimation serait de beaucoup dépassée.

Le préfet annonce au département que les machines du moulin ont été achetées de Hunter et Ingles, et coûtent \$2,300, et la machine à vapeur a coûté \$700.

Le tout a été installé par les détenus, sous la surveillance d'un chef compétent, dont les services étaient rétribués par les entrepreneurs.

Le préfet termine sa lettre en disant :

Le coût total du moulin et de la machine a été de \$1,153, \$612 de moins que les estimations. Le moulin, par ses dimensions, est de première classe, et réalisera tous mes projets, tant sous le rapport de l'économie que celui de l'utilité.

Le moulin est prêt et approvisionnera bientôt le pénitencier.

M. BLAKE : Alors, ils font la récolte.

M. BOWELL : Après avoir semé leur avoine sauvage, ils en font maintenant la récolte.

M. BLAKE : Naturellement, la chose est regrettable, mais on ne pouvait pas s'attendre à ce que le ministre des Douanes portât une attention particulière à la discussion qui a eu lieu lorsque ce crédit a été soumis à l'examen du comité, car cela ne concerne pas son département ; mais la question qui a été soulevée devant le comité n'est pas du tout réglée par les renseignements que le préfet a donnés ; cette question est celle-ci : on a demandé un crédit pour construire un moulin à farine, plusieurs députés s'y sont opposés, parmi lesquels se trouvait un moussieur qui a toujours été partisan du gouvernement et qui a désapprouvé ce projet, chose qu'il n'a jamais fait avant, si ce n'est en cette circonstance. Je veux parler de l'ancien député d'Ottawa (M. Currier), aujourd'hui maître de poste de cette ville. En homme pratique, il a prétendu que la chose n'aurait aucun résultat et que ce serait une erreur de construire un moulin à farine dans le but de préparer la fleur des détenus.

Cependant, le crédit a été voté, mais l'année suivante il n'a pas été question, ni dans le rapport ni ailleurs, des dépenses de ce crédit. Au comité des subsides, j'ai demandé des